



## Numéro FAQ – 14-030

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

#### Prescription: 14-15 Utilisation des matériaux de construction

Chiffre, alinéa: [5.3 alinéa 1 et 2](#)

Thème: Normes déterminantes pour les matériels de traitement de l'information

Date de la décision: 27.04.2023

---

#### Question:

Au chiffre 5.3, trois normes sont citées pour les matériels de traitement de l'information :

- a SN EN 62368-1:2014 Équipements des technologies de l'audio / vidéo, de l'information et de la communication - Partie 1: Exigences de sécurité;
- b SN EN 60950-1+A11+A12+A2-AC:2011 Matériels de traitement de l'information – Sécurité – Partie 1: Exigences générales;
- c SN EN 60065+A1+A11+A2+A12:2011 Appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues - Exigences de sécurité.

Ces trois normes sont-elles encore d'actualité ?

---

#### Réponse du CPPI:

Non, les trois normes citées ne sont plus d'actualité. Les trois normes ont été remplacées par la norme SN EN IEC 62368-1:2020+A11:2020. Les appareils doivent désormais être conformes à cette norme.

**Demande à l'AIET de modifier la directive à la prochaine révision**

**Sans portée juridique jusqu'à l'approbation par l'AIET**

**FAQ publiée**